



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio,
 Adjointes au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme FERBUS Carine,
 M. PANISSET Didier, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
 Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme SEPET Laura a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul
 M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. CARRERA Yohann
 M. PELLOUX Joël a donné pouvoir à M. CHMIELINSKI Jean

Absentes excusées :

Mme CURTIUS Anick
 Mme REIGNIER Sylvie

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azddine BOUIREK comme secrétaire de séance.

2023-07-02 COMMANDE PUBLIQUE- Convention de mandat : Avenant à la convention de partenariat entre la commune et la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) pour les colonies de vacances

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a délibéré le 12 mars 1998 pour la participation aux séjours de colonies de vacances UFOVAL 74, organisés à la mer ou à l'océan, par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie (FOL 74).

Pour mémoire, cette participation journalière s'élève depuis 2013 à :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.40 €	3.50 €	3.60 €	3.65 €	3.70 €	3.75 €	3.80 €	3.80 €	3.85 €	3.90 €

La FOL propose à la commune un avenant à la convention « Centres de vacances » pour une revalorisation de cette participation pour 2023 à hauteur de 3.95 € / jour / enfant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir approuver la revalorisation de la participation de la commune à la FOL pour 2023, et à l'autoriser à signer l'avenant à la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la revalorisation de la participation de la commune à la FOL pour 2023 à hauteur de 3.95 € par jour et par enfant, et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention.

Nombre de votants	:	12
Pour	:	12
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Le Secrétaire de séance
Azddine BOUIREK

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le 20 décembre 2023